

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**ECONOMIE, POLITIQUES  
ET TECHNIQUES DES TRANSPORTS**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION**

<p><b>CODE : 715917U32D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> septembre 2021,  
sur avis conforme du Conseil général**

# ECONOMIE, POLITIQUES ET TECHNIQUES DES TRANSPORTS

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'identifier les infrastructures, le rôle et l'organisation des différents secteurs du transport.

### 1. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 1.1. Capacités

##### En Notions de géographie économique et humaine

*dans le cadre d'au moins une situation mettant en jeu les opérations internationales des entreprises, en référence à au moins une région du monde au choix du chargé de cours, des documents ad hoc étant mis à sa disposition (cartes, statistiques, ...) et/ou les ressources numériques étant mises à sa disposition,*

- ◆ de situer le ou les pôles d'interaction dans le cadre des principaux flux de commerce international ;
- ◆ d'analyser brièvement la situation économique ;
- ◆ d'intégrer les différents paramètres humains et culturels influençant l'échange et de justifier les choix ;
- ◆ d'en évaluer les conséquences.

##### En Introduction à la Supply Chain et aux transports

*Face à des situations concrètes simples de la vie professionnelle relatives aux processus et contraintes liés à la production et à la distribution des produits et services, y compris les différents modes de transport,*

- ◆ de décrire le suivi des opérations dans le respect des critères de performance fixés par l'organisation, en justifiant son raisonnement ;
- ◆ de proposer et de justifier des solutions opérationnelles en vue de fluidifier la Supply Chain ;

- ◆ de justifier le choix des modes de transport en termes de de coûts, de rapidité, de sécurité et d'impact environnemental, et l'utilité de la traçabilité du fret ;
- ◆ d'expliciter les incoterms et leurs conséquences pour les parties.

## 1.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Notions de géographie économique et humaine », code 021433U32D2, classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Introduction à la Supply Chain et aux transports », code 719104U32D2, classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

## 2. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable,

*en disposant de la documentation ad hoc,  
sur base de situations concrètes d'affrètement relatives à chaque type de transport,  
en tenant compte d'éléments de géopolitique,*

- ◆ d'identifier les procédures légales, réglementaires et administratives nécessaires aux activités de transport ;
- ◆ de proposer et de justifier au moins deux solutions pertinentes en termes de coûts pour l'entreprise ;

*sur base d'un sujet relatif à la politique de transport des autorités européennes choisie par le chargé de cours,*

- ◆ de le commenter succinctement.

**Pour la détermination du degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

### 3. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*en tenant compte d'éléments de géopolitique,  
sur base de situations concrètes d'affrètement,*

#### 3.1. En transport ferroviaire

- ◆ de décrire le secteur du transport ferroviaire avec ses spécificités : infrastructure, libéralisation du secteur, ... ;
- ◆ d'en analyser l'impact sur l'espace géographique, l'aménagement du territoire et l'activité économique ;
- ◆ d'identifier les acteurs du transport ferroviaire et leurs rôles ;
- ◆ d'identifier les principaux dispositifs et les principales règles de sécurité et de sûreté relatifs au transport ferroviaire (marchandises dangereuses, limites de poids et de volume, ... ) ;
- ◆ d'identifier les procédures légales et administratives nécessaires (du contrat au décompte via la Lettre de Voiture, ... ) ;
- ◆ d'évaluer et de comparer des offres de prix en fonction de la politique de tarification, du choix des emballages et des conteneurs, des possibilités de groupage ;
- ◆ d'intégrer les incidences environnementales et le coût pour la collectivité ;
- ◆ de proposer et de justifier des solutions pertinentes en termes de coûts et d'efficacité pour l'entreprise ;
- ◆ de commenter la politique menée par les autorités européennes ;
- ◆ de se constituer un répertoire personnel de base contenant les principales sources d'information spécialisée et d'en prévoir la mise à jour régulière.

#### 3.2. En transport routier

- ◆ de décrire le secteur du transport routier avec ses spécificités : infrastructure, libéralisation du secteur, ... ;
- ◆ d'en analyser l'impact sur l'espace géographique, l'aménagement du territoire et l'activité économique ;
- ◆ d'identifier les acteurs du transport routier et leurs rôles ;
- ◆ d'identifier les principaux dispositifs et les principales règles de sécurité et de sûreté relatifs au transport routier (marchandises dangereuses, limites de poids et de volume, arrimage, ... ) ;
- ◆ d'identifier les procédures légales et administratives nécessaires (du contrat au décompte via la Lettre de Voiture, ... ) ;
- ◆ d'évaluer et de comparer des offres de prix en fonction de la politique de tarification, du choix des emballages et des conteneurs, des possibilités de groupage ;
- ◆ d'intégrer les incidences environnementales et le coût pour la collectivité ;
- ◆ de proposer et de justifier des solutions pertinentes en termes de coûts et d'efficacité pour l'entreprise ;
- ◆ d'appréhender la politique environnementale menée par les autorités européennes, et internationales ;

- ◆ de se constituer un répertoire personnel de base contenant les principales sources d'information spécialisée et d'en prévoir la mise à jour régulière.

### **3.3. En transport fluvial et maritime**

- ◆ de décrire le réseau européen de transport fluvial et les principaux flux maritimes mondiaux : infrastructure, libéralisation du secteur, ... ;
- ◆ d'identifier les acteurs du transport fluvial et maritime et leurs rôles ;
- ◆ d'identifier les principaux dispositifs et les principales règles de sécurité et de sûreté relatifs au transport fluvial et maritime ;
- ◆ d'identifier les procédures légales et administratives nécessaires (du contrat au décompte via le connaissance, ... ) ;
- ◆ d'intégrer les incidences environnementales et le coût pour la collectivité ;
- ◆ de proposer et de justifier des solutions pertinentes en termes de coûts et d'efficacité pour l'entreprise ;
- ◆ d'appréhender la politique environnementale menée par les autorités européennes et internationales ;
- ◆ de se constituer un répertoire personnel de base contenant les principales sources d'information spécialisée et d'en prévoir la mise à jour régulière.

### **3.4. En transport aérien**

- ◆ de décrire le secteur du transport aérien avec ses spécificités : infrastructure au sol, principes de gestion du trafic aérien au niveau communautaire et international ;
- ◆ d'en analyser l'impact sur l'espace géographique, l'aménagement du territoire et l'activité économique ;
- ◆ d'identifier les acteurs du transport aérien et leurs rôles ;
- ◆ d'identifier les principaux dispositifs et les principales règles de sécurité et de sûreté relatifs au transport aérien (marchandises dangereuses, limites de poids et de volume, contrôle aérien, ... ) ;
- ◆ d'identifier les procédures légales et administratives nécessaires (du contrat au décompte via la Lettre de Transport Aérien, ... ) ;
- ◆ d'évaluer et de comparer des offres de prix en fonction de la politique de tarification, du choix des emballages et des conteneurs, des possibilités de groupage ;
- ◆ d'intégrer les incidences environnementales et le coût pour la collectivité ;
- ◆ de proposer et de justifier des solutions pertinentes en termes de coûts pour l'entreprise ;
- ◆ d'appréhender la politique environnementale menée par les autorités européennes et internationales ;
- ◆ de se constituer un répertoire personnel de base contenant les principales sources d'information spécialisée et d'en prévoir la mise à jour régulière.

## **4. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

## 6. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Transport ferroviaire	CT	B	24
Transport routier	CT	B	24
Transport fluvial et maritime	CT	B	24
Transport aérien	CT	B	24
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	24
<b>Total des périodes</b>			<b>120</b>